



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS COMPTE RENDU

Paris, le 15 novembre 2023

CMP du mardi 14 novembre 2023

Une fois n'est pas coutume, ce compte-rendu reprendra rapidement les positions des organisations présentes, eu égard au contexte particulier de la séance.

Chaque organisation a une déclaration liminaire à cette séance de négociation.

La CGT n'intervient que sur l'annulation du Groupe de Travail « prévention des risques professionnels » qui devait avoir lieu le 13 novembre, annulé par AXESS.

C'est d'ailleurs la raison de leur présence uniquement par visioconférence à cette CMP.

La CGT boude.

SUD tient à peu près le même discours.

FO se rallie aux positions des autres organisations syndicales et considère que la DGT a pris parti en faveur des employeurs, en confirmant cette annulation. Ce à quoi la CGT ajoute que la DGT fait preuve de mauvaise foi sur ces motivations.

La DGT dénonce la mise en cause de sa probité. Ambiance !

Si chacune des trois organisations syndicales accuse AXESS de ne pas respecter le paritarisme, pas une ne vient ni exposer et assumer les motifs de cette opposition, ni encore moins formuler de nouvelles propositions alternatives. Comme s'il n'y avait aucun problème.

Quel courage et quelle suite dans les idées !

La CFDT pour sa part, dans sa longue déclaration liminaire (disponible sur l'Extranet), assume les raisons de sa signature et sa ligne réformatrice.

Elle rappelle ô combien les affirmations des organisations syndicales qui se sont opposées marquent bien leur refus de s'inscrire dans le cadre même d'une négociation, a fortiori celui propre à notre secteur sous financements publics.



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Est-ce là un manque de compréhension du contexte d'organisations syndicales pourtant habituées à siéger à ce niveau, le symptôme de leur refus de se confronter à la loi, ou la manifestation de leur incapacité à faire des propositions et à s'engager dans un compromis ?
En tout cas, rien ne semble jamais suffisant.

Le fait est que cette opposition à un accord imparfait par nature, puisqu'issu de la négociation entre des parties n'ayant pas les mêmes intérêts, prive les salariés les plus précaires de la mesure dont ils ont plus que besoin aujourd'hui !

La CFDT a demandé quel accord ils pourraient proposer, connaissant l'opposition de l'État, et par ricochet celle des employeurs, à l'extension des 183 € pour tous dès maintenant, et à des revalorisations salariales en dehors d'une Convention Collective Unique et Etendue. Le tout dans une temporalité moindre, c'est-à-dire avant la fin du 1^{er} semestre 2024, comme prévu dans l'accord.

A cela point de réponse. Silence radio...

Par contre, l'opposition plonge le secteur dans une grande incertitude du fait de l'incapacité chronique de notre Branche à pouvoir trouver des compromis.

Face au blocage, le risque est grand de voir les conventions collectives dénoncées rapidement. Ceux et celles qui crient à corps et à cris « Touche pas à ma convention ! » auront tout gagné !

AXESS reprend les mêmes arguments que la CFDT, rappelant que CGT, FO et SUD se sont opposés à un cadre structurant, à des moyens financiers, et à des rémunérations tout de suite pour les plus bas salaires, que les arguments exposés sont trompeurs et injustifiés, que c'était la possibilité de pouvoir continuer la négociation dans de bonnes conditions. AXESS indique que la CGT, FO et SUD n'ont toujours pas faits le moindre pas en avant vers la conclusion d'un accord.

AXESS réaffirme son mandat pour négocier une CCUE. Elle organisera des bilatérales avec chacune des organisations syndicales, et tirera toutes les conclusions qui s'imposent d'ici le 30 novembre 2023, date de la prochaine CMP. Elle espère d'ici là savoir comment les Pouvoirs Publics se positionneront sur la question des bas salaires.

Le 30 novembre 2023, AXESS sera à la table des négociations. Par contre, dans l'attente de cette échéance, AXESS quitte la table des négociations.

Fin de la séance : 10h35.